

**Ministry of Education
Inclusive Education Branch**
13th Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 326-8199
Facsimile (416) 325-7019

**Ministère de l'Éducation
Direction de l'éducation inclusive**
13^e étage, édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 326-8199
Télécopieur 416 325-7019



**NOTE DE SERVICE
DESTINATAIRES :**

Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents de supervision , secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITRICE :

Ruth Flynn,
Directrice, Direction de l'éducation inclusive

DATE :

Le 30 mai 2014

OBJET :

Réseau de mise en œuvre en matière d'équité et d'éducation inclusive

Permettez-moi de vous remercier des efforts investis dans la mise en œuvre de la Stratégie d'équité et d'éducation inclusive visant à favoriser la réussite et le bien-être des élèves au sein de votre conseil.

Ainsi qu'il a été annoncé dans la note de service « B » du 27 mars 2014, des fonds de l'ordre de 125 000 \$ seront alloués à chacun des sept réseaux de mise en œuvre de la Stratégie d'équité et d'éducation inclusive en 2014-2015. Chaque année, nous invitons les conseils scolaires de chaque réseau à faire connaître leur désir de se joindre à un réseau, de continuer leur participation à un tel réseau ou d'en être coresponsable.

Veuillez communiquer avec le bureau responsable dans votre région d'ici **le 13 juin 2014** pour signaler votre intérêt (la liste des coordonnées des bureaux est jointe à la présente).

Les fonds seront versés selon une entente de paiement de transfert (EPT) conclue avec chaque conseil responsable (ou coresponsable) d'un réseau de mise en œuvre de la Stratégie d'équité et d'éducation inclusive.

Les fonds doivent être utilisés conformément aux modalités de l'EPT ainsi qu'aux critères et autres directives du ministère de l'Éducation (p. ex., la directive concernant les frais de déplacement, de repas et d'hébergement).

Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour embaucher du personnel au sein du conseil.

Chaque réseau de mise en œuvre devra soumettre au ministère un rapport provisoire avant le 23 janvier 2015. Un rapport final des réalisations devra être soumis avant le 28 août 2015.

Encore une fois, merci pour tout le travail accompli. N'hésitez pas à me joindre si vous avez des questions.

Cordialement,

Copie originale signée par

Ruth Flynn